

archivage en mode humain

Aurélie Cardinaux

D

Dans les technologies de l'information, le fait d'accepter les changements en cours ne va pas de soi. En étant plus informé, l'individu deviendra-t-il plus responsable ? Réflexion d'Aurélie Cardinaux, *records manager* et archiviste à la HEP Vaud.

Au milieu du XV^e siècle, la révolution de l'imprimerie permit de produire plus rapidement des écrits et ainsi de faciliter la diffusion des connaissances et de stimuler les apprentissages durant plus de cinq cents ans. Or, depuis une cinquantaine d'années, notre société est confrontée à une autre grande révolution apportant son lot de changements rapides, profonds et durables engendrant de forts impacts sur nos organisations : l'apparition des « nouvelles » technologies de l'information et de la communication et la production en masse de données numériques. Parallèlement, et grâce à cette poussée, on assiste à l'émergence du principe de transparence qui vise à ce que les informations produites dans les organisations circulent et puissent être accessibles à tous, en tous lieux et en tout temps.

L

Longue durée: la clé des archives

Des lois et des normes ont été élaborées, dès la fin du XX^e siècle, afin d'encadrer la diffusion, l'accessibilité et l'utilisation des informations au sein des dispositifs informatiques qui les produisent et les gèrent : citons la loi sur les droits d'auteur, celle sur la protection des données personnelles et sensibles, mais aussi les standards de sécurité des données, les protocoles de communication ou encore les normes de gestion des informations. La conservation et la pérennisation de ces données sur de très longues durées sont aussi concernées (loi sur l'archivage et normes internationales). L'idée est de garantir la mémoire

scientifique, historique et le patrimoine d'une organisation, d'un État ou de la société dans son ensemble.

Les sciences de l'information s'intéressent aux dispositifs de gestion, à la manière dont ils sont conçus, gérés et utilisés, aux méthodes de recherche, de traitement, d'archivage et de communication de l'information pour en faciliter l'accès et l'usage. Elles se basent sur des réflexions plus anciennes concernant la circulation et l'organisation des documents. D'où les solutions : les informations sont gérées en continu selon un cycle, de la création à l'archivage, pour en préserver la valeur et le sens ; intégration au processus de gestion des instruments de recherche et des données complémentaires nécessaires au repérage, à la compréhension et à l'utilisation des informations ; cohabitation du support traditionnel papier avec les nouveaux supports nés du numérique. La liste n'est pas exhaustive...

N

Névralgique, la responsabilité individuelle !

À cela s'ajoute une dimension morale. Les technologies et le principe de transparence permettent donc de faciliter le travail, la compréhension, la connaissance, la prise de décision, l'action et la capacité de rendre des comptes. Tout cela tend à renforcer par ailleurs la responsabilité individuelle. Étant plus informé, on devient plus responsable de nos activités. Chacun est contraint d'identifier l'information la plus pertinente dans la masse disponible et d'en garder une preuve. Toute organisation, peu ou prou réglementée, a la responsabilité de prendre en compte le traitement des documents et des données qu'elle produit et reçoit dans le cadre de ses activités. La gestion des contenus et leur mise à disposition, l'efficacité des tâches administratives par le personnel, l'identification des contraintes techniques et le respect des exigences légales sont de nombreux défis auxquels les organisations sont confrontées.

Les individus, quant à eux, sont à la fois les auteurs et les utilisateurs de l'information. Ils sont parties prenantes des organisations et ils évoluent au sein de celles-ci. Ainsi, ils sont censés connaître, comprendre, appliquer et diffuser les principes et les règles que l'organisation se donne pour mieux fonctionner. Ils observent les dysfonctionnements et en informent les personnes concernées. Leur responsabilité porte sur la production et le traitement de l'information : quelles sources ? Quelles preuves ? L'information est-elle valide ? Ont-ils le droit de l'utiliser, de la transformer et de la diffuser ? Quelles sont les règles professionnelles de leur domaine d'activité (sur les plans déontologique, éthique, scientifique, etc.) ? Comment s'assurer d'avoir sauvegardé la bonne information dans le bon système selon les bonnes règles ?

quelles sources ?

quelles preuves ?

cette information

est-elle valide ?

que faut-il

sauvegarder ?

et comment ?

Les renouvellements et évolutions des technologies sont si fréquents que les utilisateurs se retrouvent souvent en face de « nouveaux » produits qu'ils doivent réapprendre à utiliser et à manipuler. En raison de sa situation personnelle, chacun a un niveau différent d'apprentissage vis-à-vis de ces outils. La société a la responsabilité d'aider tous les publics à employer les nouvelles technologies afin de faciliter leur compréhension et le recours à celles-ci dans la vie de tous les jours.

Les organisations et les individus représentent les producteurs de l'information d'aujourd'hui et de demain. Il leur revient, dès la création de celle-ci, de se préoccuper de son support, de son stockage, de sa classification, de sa valeur, de sa conservation ou de son élimination pour les générations à venir.

C

Conduire le changement, former, décroïsonner !

La gouvernance informationnelle, notion apparue en 2003, est une voie intéressante pour développer une gestion responsable, dotée d'une vision globale, à long terme, indépendamment de la forme ou du support existant.

Dans une organisation, tous les secteurs font naturellement référence à des principes spécifiques de gestion et de bonnes pratiques liés à leur métier. La gouvernance informationnelle postule de les rassembler sous le même objectif final : assurer un accès permanent à l'information dont les parties prenantes de l'institution ont besoin pour la réalisation des missions et des objectifs de l'organisation, répondre aux exigences, protéger le patrimoine et sauvegarder la mémoire individuelle et collective.

conduire le changement

dans ce domaine,

c'est accompagner

les organisations dans

les évolutions technologiques

et ergonomiques

Conduire le changement dans ce domaine, c'est accompagner les organisations dans les évolutions technologiques et ergonomiques. C'est aussi faciliter la transition du papier à l'électronique. Rappeler que chacune et chacun est acteur et responsable, quels que soient ses aptitudes et ses rôles. Mais encore, former et conseiller les personnes employées ; décroïsonner l'organisation ; donner un sens aux sources. Et pour terminer, favoriser la diffusion, le développement du savoir, la création et l'innovation tout en rendant possible la compréhension des événements passés afin de mieux prévoir l'avenir. /